

REACT-EU FEDER Grand Est



L'Union européenne a validé, fin 2020, un vaste plan de relance destiné à soutenir les États membres face à la crise économique et sociale qu'ils traversent actuellement et qui est due à la pandémie de coronavirus. Des ressources financières spécifiques, pour partie gérées directement par les Régions françaises, seront ainsi débloquées entre 2021 et 2022 afin de favoriser une relance économique résiliente, durable et numérique sur l'ensemble des territoires de l'Union européenne.

Dans ce cadre, la Région Grand Est a décidé de lancer un appel à propositions visant à soutenir des projets qui répondent aux défis engendrés par la crise liée à la pandémie, financés dans le cadre du programme REACT EU (2021-2023).

➔ Objectifs généraux

Les opérations soutenues par REACT-EU viseront à :

- Assurer la résilience du système de santé régional par l'acquisition d'équipements adaptés, l'aménagement des établissements et le développement des structures de formation permettant de disposer d'un plus grand nombre de soignants,
- Relancer l'économie régionale en soutenant les entreprises les plus touchées par la crise, celles permettant de maintenir ou de créer des emplois et celles en lien avec les domaines de la santé ou de la transition énergétique et/ou environnementale,
- Rénover thermiquement les bâtiments publics et les logements sociaux afin de contribuer aux objectifs de transition énergétique et/ou environnementale et de relance économique du secteur du BTP,
- Diffuser plus largement le recours aux usages numériques dans une société réorganisée du fait de nouvelles règles sanitaires (confinement, télétravail...).

➔ Faites-vous partie des bénéficiaires éligibles ?

- Etablissements et services médico-sociaux (centres hospitaliers, groupements hospitaliers territoriaux, ...),
- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Associations,
- Entreprises (PME pour le développement productif, toute entreprise pour les projets d'innovation),
- Etablissements publics,
- Groupements d'Intérêt Public (GIP),
- Établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres de transfert de technologie, Bailleurs sociaux, ...

➔ Quels financements ?

- 188M€ sont dédiés au Grand Est dont une 1^{ère} tranche de 148,2M€ en 2021 et 39,8M€ en 2022,
- Le taux maximum d'intervention du FEDER est de 100% des dépenses éligibles sous réserve des plafonds d'aides publiques imposés par la réglementation de droit commun et dans la limite des autres cofinancements acquis.
- Le dépôt des demandes de subventions est possible en continu durant l'exercice annuel.
- Selon la règle de non-cumul de plusieurs fonds européens sur une même opération, les aides attribuées dans le cadre du présent appel à propositions ne sont pas cumulables avec d'autres aides européennes, notamment dans le cadre de France Relance.
- Ne sont pas éligibles les dépenses de fonctionnement courant et les études non rattachées à un projet d'investissement.
- Les opérations seront analysées au regard de la réglementation en matière d'aides d'Etat.
- Communication : la mention suivante devra obligatoirement être utilisée : « **Financement dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie COVID-19 au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** ». L'emblème de l'Union européenne mentionnant le FEDER devra figurer dans tous les supports de communication.



Calendrier de l'appel à propositions et délais de réalisation



Juin 2021

ouverture de la période de dépôt des dossiers sur le portail dématérialisé E-Synergie,



31 décembre 2021

fin des dépôts dans le cadre de l'appel à propositions 2021 (un nouvel appel à propositions sera ouvert pour l'année 2022),



31 décembre 2023

date-limite pour l'acquittement de la dernière facture liée au projet soutenu et la réalisation de celui-ci.



Documents à télécharger :

[Alsace](#) [Lorraine](#) [Champagne-Ardenne](#)

REACT-EU 1 : Santé et accompagnement des publics impactés par la crise

Seront soutenues les actions assurant la résilience du système de santé suite à l'impact de la crise COVID-19, notamment :

- Les équipements et matériels des établissements de santé et services médico-sociaux permettant une meilleure gestion de la pandémie et anticipant les prochaines,
- Les unités mobiles permettant de déployer une offre de soin au plus près des territoires (ex. : hôpitaux de campagne, équipes mobiles de soins ou spécialisées...),
- Les aménagements des établissements de santé et services médico-sociaux permettant d'augmenter la capacité d'accueil des malades (incluant les aménagements immobiliers liés),
- Le déploiement d'usages numériques (télémédecine/téléconsultation/outils connectés et systèmes de suivi à distance, simulation, traitement des données, solutions numériques, applications, imagerie médicale, ingénierie de projets numériques de santé en territoire, etc...),
- L'aménagement et l'extension des IFSI-IFAS (Instituts de Formation en Soins Infirmiers-Instituts de Formation d'Aides-Soignants) afin d'accroître le nombre de personnels soignants formés et donc mobilisables sur le territoire (établissements régionaux) à des fins de meilleure gestion des crises sanitaires,
- Les projets de recherche directement liés à la COVID-19 et les actions permettant une meilleure anticipation, détection et suivi des foyers/clusters, une meilleure connaissance des impacts et effets à plus long terme post-COVID et leur meilleure prise en charge,
- L'aménagement des structures d'accueil des publics en difficulté dont le nombre s'accroît du fait de la crise (accueils de jour notamment).

Plafond d'aide maximale : 5M€

REACT-EU 2 : Développement économique et innovation

Seront soutenues les actions assurant la relance de l'économie régionale suite à l'impact de la crise liée à la COVID-19 en soutenant notamment l'emploi et/ou les secteurs les plus touchés, notamment :

- L'apport d'ingénierie (recours à des compétences externes) portant notamment sur la stratégie de l'entreprise, son niveau de performance (achats/approvisionnements, efficacité de l'organisation et des process), et son développement,
- Les investissements matériels et immatériels s'inscrivant dans un plan de développement (augmentation de l'appareil de production et/ou recherche d'une amélioration de la compétitivité), Le fonds de roulement des entreprises via un instrument financier dédié.

Les projets collaboratifs ou individuels d'innovation et outils mutualisés présentant un impact à terme en matière de créations d'emplois et liés à la transition énergétique et/ou environnementale :

- Les projets collaboratifs, réunissant des entités de recherche et/ou des entreprises et/ou des structures de transfert de technologie autour du développement d'un concept, d'un produit ou d'un procédé (dont le développement de nouvelles méthodes),
- Les projets individuels menés par des entreprises visant le développement d'un concept, d'un produit ou d'un procédé (y compris à usage interne pour améliorer la performance de l'outil de production de l'entreprise), notamment en prenant l'appui d'un laboratoire public ou privé, d'une structure de transfert de technologie ou d'une plateforme académique, de transfert ou RDI.

REACT-EU 3 : Transition énergétique

Seront soutenues les actions permettant d'accélérer la dynamique de transition énergétique par le biais de la rénovation thermique et servant ainsi un double objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de relance de l'économie en mobilisant les entreprises du secteur dans la réalisation des travaux liés, notamment les projets de rénovation, de restauration ou de réhabilitation thermique des bâtiments suivants (inclusion possible d'équipements EnR en autoconsommation) :

- Parc de logement social et de l'habitat des personnes en fragilité à but non lucratif,
- Bâtiments publics, notamment bâtiments éducatifs (écoles, collèges, lycées, etc.), logements communaux et intercommunaux conventionnés et bâtiments qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics (bâtiments des collectivités territoriales, CCAS, bâtiments sportifs, salles polyvalentes, établissements de santé, sociaux, médicaux-sociaux et culturels, ERP, etc.),

Le but est d'atteindre un niveau BBC directement ou par étapes.

REACT-EU 4 : Numérique

Seront soutenues les actions accompagnant les effets de réorganisation sociétale résultant de la crise liée à la COVID-19, notamment,

Le développement numérique de l'action publique :

- Dématérialisation des services publics locaux et leur accessibilité ;
- Systèmes d'information multimodale et plateformes numériques de mobilité interopérable, solutions de billettique, d'optimisation des flux et des déplacements en transport en commun, multimodaux, covoiturage, autopartage ;
- Solutions de travail collaboratif / télétravail permettant le maintien des services publics ;
- Plateformes et applications d'engagement/de contribution citoyenne ;
- Plateformes et applications de Gestion de la Relation Usager ;
- Outils d'enseignement et de transfert de connaissance ; ...

Les projets devront être portés à l'échelon intercommunal, départemental ou régional.

Le soutien au développement et à l'évolution d'applications et d'outils numériques dans le domaine de la culture et du tourisme :

- Amélioration de l'accessibilité et promotion par des outils numériques, des ressources et activités culturelles, patrimoniales et touristiques ;
- Applications valorisant l'offre touristique et culturelle et le patrimoine naturel et culturel ; ...

Pour toutes informations complémentaires, contactez la Délégation aux Fonds Européens :

Strasbourg 03 88 15 66 51 Châlons 03 26 70 89 71 Metz 03 87 33 60 80

Post2020@grandest.fr